|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 22-24 mai 2013** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| Source: Document 6/124 | **Document RAG13-1/12-F** |
| **1er mai 2013** |
| **Original: anglais** |
| Président de la Commission d'études 6 |
| DEMANDE adressée AU GCR CONCERNANT LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UN GROUPE Du RAPPORTEUR INTERSECTORIEL |

La Commission d'études 9 de l'UIT-T a invité le Groupe de travail 6C de l'UIT-R (voir le Document [6C/122](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0122/en)) à créer un Groupe du Rapporteur intersectoriel (GRI) chargé d'examiner la question de l'évaluation de la qualité audiovisuelle (IRG-AVQA). L'AMNT tenue en novembre 2012 a approuvé l'établissement de ces groupes (voir l'Annexe C de la Résolution 18 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT).

L'UIT-R doit encore approuver une modification de la Résolution UIT-R 6-1, afin de permettre la participation officielle à ce Groupe du Rapporteur. D'ici là, le Groupe de travail 6C de l'UIT-R propose l'adoption d'une approche informelle en fonction de la réponse donnée par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) à sa prochaine réunion en mai 2013.

En prévision de la modification de la Résolution UIT-R 6-1 par l'Assemblée des radiocommunications de 2015, le GCR est prié, à sa prochaine réunion en mai 2013, d'envisager d'approuver à titre provisoire la participation du GT 6C à ce GRI informel et de l'autoriser à travailler conformément à la procédure exposée dans l'Annexe C de la Résolution 18 (Rév.Dubaï, 2012) de l'AMNT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_